

ENSEMBLE FAISONS VIVRE LA MUSIQUE

sacem



Forfaits
clubs de foot
amateurs

TARIFS
SAISON 2023-2024

LA MUSIQUE UN ATOUT

La musique est importante pour votre club : elle accompagne les activités sportives et la vie sociale, crée de l'ambiance lors des compétitions et des entraînements et rythme les moments conviviaux ou festifs dans les locaux.

LA MUSIQUE EN TOUTE SIMPLICITÉ

96 millions de titres français et internationaux : la Sacem représente le plus important catalogue musical au monde. Sans cesse renouvelé, son répertoire s'enrichit d'un million de titres chaque année.

Diffusez comme vous le souhaitez en illimité : radio, téléviseur, smartphone, CD, MP3, streaming, etc. sans limitation de durée ni de titres diffusés.

Les créateurs doivent pouvoir vivre de leur art :

le droit d'auteur est l'unique source de revenus des auteurs et des compositeurs. Depuis 1851, la Sacem collecte et répartit les droits d'auteur, soutient et s'engage pour la création, défend et protège ses membres. Elle joue ainsi un rôle économique essentiel pour pérenniser la création.

VOS AVANTAGES



Sacem pro, le service musique réservé aux clients de la Sacem. Des guides, des astuces, des conseils dédiés et des réductions exclusives chez plus de 100 professionnels, pour soutenir vos projets de sonorisation, d'insonorisation ou d'organisation d'événements musicaux. > [sacempro.fr](https://www.sacempro.fr)



Vous recherchez un artiste, un groupe ou un spectacle pour animer votre établissement ou votre événement ? **Sacem connect** est une plateforme gratuite, réservée aux clients de la Sacem, qui vous permet d'entrer directement en contact avec des artistes, membres de la Sacem, qui se produisent en live dans votre région. > [sacemconnect.fr](https://www.sacemconnect.fr)

COMBIEN ÇA COÛTE ?

TARIF
RÉDUIT



2 critères retenus pour le calcul des droits :

- nombre de licenciés ;
- nombre d'animations par an : soirées dansantes, concerts, remises de médailles, journées portes ouvertes, podiums, repas de Noël, retransmissions de rencontres sportives sur écrans géants, etc.

EN CONTACTANT
LA SACEM AVANT TOUTE
DIFFUSION MUSICALE

FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ HT*									
	Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, 1 animation par an** et par club			Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 3 animations par an** et par club			Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 6 animations par an** et par club		
	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF
Clubs de foot amateurs	0,53€	0,42€	0,38€	1,06€	0,85€	0,77€	1,79€	1,43€	1,30€
Minimum annuel par club	129,98€	103,98€	94,62€	197,50€	158,00€	143,78€	394,99€	315,99€	287,55€

* Le montant final TTC facturé par la Sacem peut présenter un écart d'arrondi dans la mesure où la TVA est calculée sur la base du forfait total hors taxes et non du forfait unitaire par licencié.

** Hors soirée du Nouvel An. Prix d'accès limité à 20 €, budget des dépenses limité à 3 000 €, se déroulant dans les locaux ou salle des fêtes/ gymnase de la commune.

Si votre animation ne répond pas à ces conditions ou si vous en organisez plus de six par an, contactez votre délégation Sacem.

Exemple :

Club de foot adhérent FFF, avec 200 licenciés, qui organise une journée portes ouvertes annuelle

Montant annuel des droits Sacem :

→ $0,38 \times 200 = 76,00 \text{ €}$, ne pouvant être inférieur au minimum de 94,62 € donc facturé à ce minimum.

Le tarif réduit tient compte

de la réduction de 20 % accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique dans leur club.

Le tarif spécial FFF tient compte de la réduction supplémentaire accordée à ses affiliés.

LA
SACEM
VOUS SIMPLIFIE
LA
MUSIQUE

Sacem/Spré une seule démarche :

Au titre de la rémunération équitable, la Spré, Société pour la perception de la rémunération équitable, reverse aux artistes-interprètes et aux producteurs les sommes réglées par les établissements diffusant des œuvres musicales via un support enregistré. La Spré a mandaté la Sacem pour collecter la rémunération équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'événements occasionnels.

« Rémunération équitable » - Tarif HT = 65 % du droit d'auteur.
Minimum annuel de facturation : 102,57 € HT (le minimum, fixé par type d'activité, exclut l'application de tout abattement ou réduction).

Consulter les tarifs Spré : www.spre.fr

sacem